

## DÉLIBÉRATION n° 2024/025

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Schéma Directeur Vélo - Demande de subventions**

Dans le cadre du plan d'actions Petites Villes de Demain, la commune a indiqué dans son axe 5 « repenser la place de la voiture et favoriser les mobilités actives » avec notamment la mise en place d'une démarche stratégique d'élaboration d'une politique autour de la mobilité et plus précisément du vélo.

En réflexion avec les acteurs référents en la matière (CCPL, Pays des Nestes, Conseil Départemental, DDT, CEREMA, etc.), la commune souhaite donc se faire accompagner d'un bureau d'études afin de réaliser un schéma directeur vélo à l'échelle de Lannemezan.

Qui plus est, les services de l'Etat nous conseille fortement de prendre attache avec un organisme extérieur qui nous aidera à avoir un regard objectif sur la situation et nous suivra au mieux dans cette démarche. Les aides financières qui pourraient en découler par la suite en termes d'investissement ne seront certainement pas négligeables.

Le bureau d'études choisi est celui qui travaille d'ores et déjà avec le Pays des Nestes et le Conseil Départemental 65 ce qui permettra d'avoir une cohérence et une meilleure connaissance des enjeux et problématiques à une échelle macro.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Réalisation du schéma directeur vélo	23 450	ADEME (50 %)	11 725
		Région - PVD (30%)	7 035
		Autofinancement (20 %)	4 690
<b>Total</b>	<b>23 450</b>	<b>Total</b>	<b>23 450</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

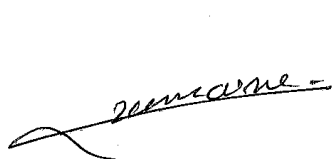
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**DECIDE**

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter les co-financeurs selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à ces demandes de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024